

COMMUNE DE DIEULOUARD

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Dieulouard et création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Sébastien et du Château.

Par arrêté pris en date du 22 septembre 2021, le Maire de la commune de Dieulouard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dieulouard et à la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Sébastien et du château, pendant une durée de 30 jours, du :

**Lundi 11 octobre 2021 à 17h00 au Mercredi 10 novembre 2021 à 19h00**

M. Éric HARGE demeurant à Pagny-Derrière-Barine a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Nancy en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Dieulouard pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 11 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus, sur le site internet dédié pour l'enquête dématérialisée (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54157.html>) ainsi que sur le site internet de la commune de Dieulouard (lien vers le site internet dédié) : [www.dieulouard.fr](http://www.dieulouard.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du document d'urbanisme et du dossier de création du périmètre délimité des abords et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête mentionné précédemment
- par courrier adressé au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Dieulouard, 8 Rue Saint-Laurent, 54380 Dieulouard
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@dieulouard.fr](mailto:enquete.publique@dieulouard.fr) (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations pour commissaire-enquêteur »).
- sur le site internet dédié pour l'enquête dématérialisée : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54157.html>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Dieulouard :

- **Le lundi 11 octobre 2021 de 17h00 à 19h00 ;**
- **Le samedi 30 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 10 novembre 2021 de 17h00 à 19h00.**

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de M. Henri Poirson, Maire de Dieulouard, responsable du projet.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra au Maire de Dieulouard son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de Meurthe-et-Moselle et à la présidente du Tribunal Administratif de Nancy ainsi qu'à l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Dieulouard aux jours et heures habituels d'ouverture.